



**CHÂTEAURoux
MÉTROPOLe**

Le jeudi 23 novembre 2023, le Conseil communautaire de Châteauroux-Métropole, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 15 novembre 2023 et sous la Présidence de M. Gil AVÉROUS, Président, a délibéré.

Présents (43) : M. Gil AVÉROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, M. Roland VRILLON, Mme Florence PETIPEZ, M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, Mme Catherine DUPONT, M. Dominique TOURRES, M. Charles-Henri BALSAN, M. Eric CHALMAIN, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, Mme Nahima KHORCHID, M. Tony IMBERT, M. Maxime GOURRU, M. Gilles CARANTON, Mme Sabine DESMAISON, M. Didier BARACHET, M. Marc FLEURET, Mme Marie SALLÉ, Mme Danielle FAURE, M. Christian BARON, M. Marc DESCOURAUX, M. Jacques BREUILLAUD, M. Didier DUVERGNE, Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT, M. Bruno PALLEAU, Mme Valérie LEGRÉSY, M. Jean-Michel FORT, M. Olivier VIGNAU, M. Gilbert BLANC, M. Ludovic RÉAU, Mme Brigitte VOITIER, M. Henri LORY, M. François JOLIVET, M. Philippe GUERINEAU.

Délibération affichée et
exécutoire le : 27/11/2023

Excusé(s) (10) : Mme Christelle PALLEAU. Mme Frédérique GERBAUD ayant donné procuration à M. Jean-Yves HUGON, M. Stéphane ZECCHI ayant donné procuration à Mme Chantal MONJOINT, M. Damien NOEL ayant donné procuration à Mme Florence PETIPEZ, Mme Alix FRUCHON ayant donné procuration à Mme Christine DAGUET, Mme Pascale BAVOUZET ayant donné procuration à M. Didier DUVERGNE, Mme Delphine GENESTE ayant donné procuration à M. Marc FLEURET, M. Fabien BISTON ayant donné procuration à Mme Marie SALLÉ, M. Luc DELLA-VALLE ayant donné procuration à M. Denis MERIGOT, Mme Martine LACOTTE ayant donné procuration à M. Christian BARON.

9 : Décision modificative n°2 - exercice 2023 - Budget annexe assainissement de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole

Vu le Budget Primitif adopté par le Conseil communautaire le 13 décembre 2022 ;

Considérant que la décision modificative n°2 de l'exercice 2023 du budget annexe Assainissement soumis à votre approbation a pour objet d'ajuster les crédits prévus au budget primitif 2023 ;

Il convient d'apporter les ajustements suivants au budget annexe Assainissement de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole :

Fonctionnement			
DEPENSES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
65	6542	Créances éteintes	400,00
68	6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	295,55
Total des dépenses réelles			695 ,55
023	023	Virement à la section d'investissement	-362,57
Total des dépenses d'ordre			-362,57
Total des dépenses de fonctionnement			332,98
RECETTES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
78	7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants	332,98
Total des recettes réelles			332,98
Total des recettes de fonctionnement			332,98

L'équilibre de la section de fonctionnement est ainsi préservé.

Investissement			
RECETTES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
021	021	Virement de la section de fonctionnement	-362,57
Total des recettes d'ordre			-362,57
Total des recettes d'investissement			-362,57
DEPENSES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
23	2318	Autres immobilisations corporelles en cours	-362,57
Total des dépenses réelles			-362,57
Total des dépenses d'investissement			-362,57

La section d'investissement garde également son équilibre.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver cette décision modificative n°2 du Budget annexe Assainissement de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole.

Sans discussion, le Conseil communautaire approuve le rapport à l'unanimité .

Le Président,

M. Gil AVÉROUS

Le Secrétaire de séance

M. Didier BARACHET